Dernière Heure

M. COCHERY veut démissionner

Paris, 6 juin. — On raconte ce soir dans les milieux politiques que nous avons failli avoir hier un remaniement ministériel. M. Cochery, ministre des finances, inconstant de l'accueil fait par le Sénat à son projet sur la rente avait envoyé au président du Conseil sa démission. Ce n'est que sur les vives instances de M. Méline que M. Cochery est revenu sur sa décision. Il a retiré sa démission et a, paraît-il, passé la nuit dernière à remanier son projet.

Naufrage d'une goélette dunkerquoise

Saint-Nazaire, 6 juin. — Le canot *Saint-Philippe et Jeanne de Saint-Paron*, de la société centrale de sauvetage des naufragés station de Saint-Marc (Loire-Inférieure), a sauvé ce matin cinq hommes de la goélette *Garibaldi*, de Dunkerque, *échouée sur un banc au large par un* vent violent d'ouest et une mer très grosse.

LE SPORT

VÉLODROME ROUBAISIEN

Au dernier moment nous apprenons que le célèbre champion hollandais, Jaap Eden, qui a pu si brillamment gagner la course de dimanche dernier à Paris, de Jacquelin à qui il a ainsi ravi le brassard n° 1, courra dimanche à Roubaix contre le team américain.

Cette nouvelle sensationnelle apporte un nouvel et suprême intérêt à cette réunion.

***

Le fameux champion hollandais Jaap Eden est arrivé à Roubaix hier à midi et s'est rendu ensuite au Vélodrome où il s'est entraîné.

L'impression causée par la forme actuelle du Jaap Eden, qui a roulé hier à une allure de locomotive, est énorme. On sent qu'une puissance extraordinaire est à la disposition de ce merveilleux athlète, qui s'en sert, du reste, admirablement.

Jaap Eden n'est pas seulement un coureur hors de pair ; il est aussi depuis nombre d'années, champion du monde de patinage.

Sa rencontre aujourd'hui avec Macdonald et Joubson est vivement attendu du monde sportif.

L'épreuve de 10 kil avec entraîneurs permettra au nouveau coureur roubaisien Champion d'affirmer sa valeur car il aura à lutter contre des concurrents de qualité dont les principaux sont Fernandez Wenig et Dutrieu, un autre coureur roubaisien.

***

On nous prie ce rappeler que le service d'omnibus, Chevalier fonctionnera à partir de 2 heures, et qu'un service supplémentaire de tramways est organisé de Roubaix à Croix et vice-versa.

Le bureau de location, chez Julliès, sera fermé à midi.

Les Courses de Béthune

Des courses organisées par la Société Hippique de l'arrondissement de Béthune auront lieu le dimanche 9 juillet, à 3 heures de l'après-midi, sur l'Hippodrome de Labuissière.

COURSES AU TROT

Première course. — Au trot monté pour chevaux de race boulonnaise de 3 à 7 ans nés et élevés dans le Pas-de-Calais.

Prix offerts par la Société d'Agriculture : 250 fr. au 1er ; 100 fr. au 2e ; 50 fr. au 3e.

Deuxième course. — Au trot monté, pour chevaux nés et élevés dans la circonscription du dépôt de Compiègne et âgés de 3 à 8 ans.

Prix du Gouvernement : 300 francs et les entrées au 1er ; 300 fr. au 2e et 100 fr. au 3e.

Troisième course. — Au trot monté, pour chevaux et juments de demi sang, de 3 à 7 ans, nés et élevés dans le Pas-de-Calais.

Prix du Conseil général : 600 fr. au 1er ; 400 fr. au 2e et 200 fr. au 3e.

Quatrième course. — Au trot (international), pour chevaux de toutes espèces de tous pays, âgés de 4 ans et au dessus.

Prix de la Ville de Béthune : 700 fr. au 1er ; 300 fr. au 2e ; 150 fr. au 3e et 50 fr. au 4e.

COURSES AU GALOP

Course plate. — Prix des Amateurs, pour hacks et hunters — pour chevaux n'ayant pas couru depuis le 1er janvier dans d'autres courses que celles réservées aux hacks et hunters ou dans des steeple-chase militaires — chevaux montés par des gentlemen riders et farmers.

Prix : 400 fr. au 1er ; les entrées au second jusqu'à concurrence de 200 fr. ; le troisième doublera la sienne.

Course de haies. — Prix des Dames : mêmes conditions : 600 fr. au 1er ; les entrées au second jusqu'à concurrence de 200 fr. ; le troisième doublera la sienne.

Les engagements pour toutes toutes les épreuves sauf pour la course au trot attelé seront reçus jusqu'au samedi 27 juin avant 4 heures du soir chez M. Dupien, 3, rue du Tribunal Béthune et à même adresse jusqu'au mardi 23 juin, pour la course au trot attelé. — Le handicap sera publié le 27 a. m.

Le record des 50 milles

Londres, 6 juin. — Aujourd'hui, sur la piste de Catford, le célèbre coureur français Hurel a battu le record des 50 milles pour bicyclette en 1 heure 52 minutes 40 sec. 1/5.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement à propos de l'interpellation Rivet et Georges Mathieu.

NORD. — Ont voté *contre* : MM. Defontaine, Dron, Evrard-Eliez, Gosselin, Lepez, colonel Serret.

Ont voté *pour* : MM. Henry Cachin, Cogel, Danselle, Guillemin, Lemire, Le Gavrian, Loyer, Plichon, de Montalembert, Michaux, Sirot-Malfait, Weil-Muller.

N'ont pas voté : MM. Carpentier-Risbourg, Emile Dubois, Paul Mayer.

Absents par congé : General Iung.

Pas-de-Calais. — Ont voté *contre* : MM. Basly, Lamendin.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Dussausoy, Bondenoud, Fauien, Grant, Jonart, Ribot, Rose, Taillandier.

Nominations officielles

Justices de paix. — Le *Journal officiel* publiera dimanche le mouvement judiciaire suivant : Sont nommés juges de paix : à Lillers, M. Dupont, juge de paix à Saint-Valery-sur-Somme ; à Bailleul, M. Bonnet, juge de paix à Bergues ; à Marchiennes (Nord), M. Henry, licencié en droit, suppléant du juge de paix à Cambrai.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Deux grèves se sont produites hier à Tourcoing.

Trente tisserands sur quarante, de la fabrique de tapis de MM. Lorthiois frères, rue du Petit-Village, ont cessé le travail après avoir formulé la réclamation suivante :

Que le salaire payé à leurs aides, les tireurs de cordes, leur soit alloué lorsque les tireurs de cordes manqueront à l'ouvrage pour une raison quelconque.

Les tisserands des tireurs de cordes, les tisserands sont nécessairement obligés de remplacer eux-mêmes les fils, graisser les métiers, etc. ; il s'ensuit qu'ils font moins de mètres, et en demandant à recevoir la part des aides en l'absence de ces derniers, ils estiment que ce n'est qu'une compensation légitime.

Vingt-trois tisserands de chez M. Motte-Desbonnets, fabricant de bonneterie rue Neuve-de-Roubaix, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de 25 centimes par jour, 3 fr. 25 au lieu de 3 fr.

A HALLUIN

Fermeture de la fabrique Gratry

Ainsi que nous l'avons annoncé, le syndicat des fabricants d'Halluin, comprenant tous les patrons de tissages à l'exception de M. Ovigneur a cessé vendredi soir. Il a été décidé que l'usine Gratry serait fermée et les livrets remis aux ouvriers.

C'est ce qui a été fait hier matin.

M. Gratry est parti pour un assez long voyage et ce n'est qu'à son retour que l'usine serait rouverte, mais alors tous les ouvriers qui y seront embauchés seront tous Français ou pour le moins habiter Halluin.

Cette décision qui paraît devoir être également suivie par les autres fabricants a causé une vive sensation, tant aux Barraques qu'à Menin.

C'est, disait-on, la ruine du hameau des Barraques.

Chez M. Alfred Demeestere, les 120 tisserands sont rentrés aux anciennes conditions.

La grève des maçons

La grève des maçons est considérée comme terminée. Les ouvriers habitant Halluin ont repris le travail dès hier.

Les maçons ont obtenu trois centimes d'augmentation à l'heure, les manœuvres, eux, reprennent aux conditions anciennes.

Les chaisiers

Par suite de la grève générale des vernisseurs de chaises, les autres catégories d'ouvriers de la chaise chômeront tous à partir de demain lundi. Ils sont au nombre total d'environ 500.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ces bons cléricaux

C'est sous ce titre que l'*Avenir* a publié quelques lignes dans le numéro du 5 juin à propos d'une conférence faite à Paris, sur Roubaix par M. Urbain Guérin.

Nous n'avons fait que reproduire ce qu'avait publié le *Journal de Roubaix* dans son numéro de la veille en y ajoutant quelques réflexions. Et voilà que ce matin, le *Journal de Roubaix* nous reproche de n'avoir pas attendu le compte-rendu complet de la conférence pour l'apprécier, et nous accuse d'en avoir tiré des conséquences aussi *fausses que malveillantes*.

Voyons confrère, voilà de bien gros mots.

De deux choses l'une, ou bien vous partagez les idées de M. Urbain Guérin, ou bien vous ne les partagez pas, et dans ce dernier cas les réserves que vous formulez aujourd'hui, vous auriez dû les formuler à la suite de votre compte-rendu.

C'est un résumé télégraphique dites-vous.

Qu'importe ? Quand, dans le compte-rendu complet, les déclarations de M. Urbain Guérin seraient atténuées de périphrases elles n'en existeront pas moins.

Celui que vous appelez un penseur éminent et un distingué conférencier a dit qu'il y avait à Roubaix deux classes d'ouvriers.

***Les bons*, les catholiques pratiquants adeptes de Notre-Dame de l'Usine et des cercles catholiques et *les autres* comme le dit ce *penseur éminent* ceux qui vont au cabaret, ou au syndicat.**

Il a félicité les patrons de subvenir aux besoins de leurs palais somptueux du boulevard de Paris, et il reproche au pauvre bougre la chope qu'il va boire après sa journée de travail ?!!

Ce n'est pas nous qui le lui avons fait dire, c'est bien vous n'est-ce pas.

Nous arrêtons là, nous n'aurons pas la cruauté d'insister.

Et maintenant, si vous le voulez, nous attendrons la publication complète de la conférence en question pour en discuter ensemble.

Gageons que vous serez de notre avis et que vous reprendrez le *langage odieux du distingué conférencier* au congrès d'économie sociale.

Une Conférence populaire

Il nous a été donné d'assister dernièrement à l'école rue Turgot, à une conférence bien intéressante sur « Nadaud et ses œuvres », par M. Moureaux, maître répétiteur au lycée de Tourcoing et M. Fiotte, directeur d'école à Tourcoing. Plus de 300 personnes se pressaient dans une des salles de l'école.

La conférence a commencé par l'exécution d'un chant par les élèves des cours.

Puis M. Gaillard, directeur de l'école rue Turgot, présente le conférencier, M. Moureaux, et lui donne la parole.

M. Moureaux s'excuse d'abord de traiter un sujet qui sort du cadre habituel des conférences populaires. Il ne veut ni raconter un voyage ni faire une leçon sur la mousse ou l'alcoolisme, il veut tout simplement dans une petite causerie faire bien connaître aux auditeurs un enfant du pays, G. Nadaud, qui est devenu célèbre par ses chansons. L'occasion de traiter un sujet pareil lui a paru d'autant plus propice, qu'en ce beau jardin, une statue doit être élevée à l'auteur des « Deux gendarmes. »

Le conférencier fait un résumé rapide, mais très intéressant de l'histoire de la chanson. Il insiste surtout sur la chanson française actuelle, populaire politique ou sentimentale.

Cet historique permet aux auditeurs de mieux saisir les caractères des chansons de Nadaud parmi nos grands chansonniers, Beranger, Dupont, Desroussaux, etc. M. Moureaux caractérise heureusement les chansons de Nadaud et en indique les principaux traits dans l'œuvre de Nadaud.

Dans une courte biographie, le conférencier nous raconte les premières études du chansonnier. Puis, il nous parle de l'homme, de sa vie, de ses opinions, du charme qu'il répandait autour de lui quand il interprétait lui-même ses œuvres.

Il n'a pas oublié le noble conduite de Nadaud pendant la guerre de 1870.

Ne pouvant porter le fusil, à cause de son âge, il a servi dans une ambulance bourraine. « On fait comme on peut sa petite œuvre de charité » disait-il à ceux qui le félicitaient de son dévouement. Quelques mots de notre histoire achevaient de nous peindre l'homme bon serviable et charmant que fut G. Nadaud.

M. Moureaux entre ensuite dans le vif de son sujet. Il a tenu à remarquer l'existence du chansonnier qui disait vrai : « Mes chansons, c'est mes » .

Après avoir indiqué combien la chanson de Nadaud diffère des refrains insipides qui se chantent dans les cafés-concerts, il indique quelles sont les principales sources de son inspiration : l'amour, la patrie, la religion et surtout la vanité et la bêtise humaines. Par quelques mots, le conférencier a fait connaître quelques unes des plus belles chansons de Nadaud : le Livre Saint, le Nid abandonné, Souvenir, Vérités, Le Vieux chêne, Voyez le poète et de sentiment.

M. Moureaux parle du concitoyen qui dans Nadaud est souvent égal au poète. C'est, dit-il, une nature claire, simple, facile à retenir. M. Fiotte a dit avec beaucoup de goût les chansons les plus populaires de Nadaud : Bonhomme, le Docteur Grégoire, la Valse des Adieux, les Deux gendarmes, le Sabre de Marcel.

— M. Moureaux tire quelques renseignements de la vie de Nadaud : Mes Bons, Mes Bons, aimer la France — et par suite les chansons qui rappelaient ces gloires et ses deuils.

— S'adressant particulièrement aux ouvriers il dit qu'ils trouveront aujourd'hui dans les usines et contribuant à la prospérité de la France ; — demain, si la vie leur est accordée. Pendant près de deux heures, M. Moureaux a tenu sous le charme de sa parole éloquente, tandis que M. Fiotte l'intéressait vivement par l'exécution irréprochable des chansons de Nadaud. Aussi ont-ils recueilli de nombreux applaudissements.

Cette conférence a été d'autant plus goûtée que Gustave Nadaud est un enfant du pays et que ses chansons sont sur toutes les lèvres.

C'est une excellente soirée qui laissera dans l'esprit des auditeurs le meilleur souvenir.

A propos de l'affaire Largillier

Nos lecteurs se souviennent de l'affaire Largillier, cet ouvrier mouleur mis à l'index des établissements de Roubaix et même depuis, de Tourcoing, parce qu'il a refusé de faire partie du syndicat.

Devant la justice de paix de Roubaix, il avait eu gain de cause contre trois autres ouvriers syndiqués ; ceux-ci avaient été condamnés à lui payer des dommages-intérêts ont interjeté appel du jugement et cette affaire intéressante reviendra à nouveau prochainement.

A propos de la manifestation cléricale

En vue de la manifestation déplacée que les chefs des patronages ont préparé pour ce matin, le maire de Roubaix, désireux ne ne laisser aucun prétexte aux manifestations de ces fanatiques ridicules d'où les plus graves désordres peuvent sortir, a fait afficher, dans la journée d'hier, l'arrêté suivant :

Le Maire de la Ville de Roubaix,

Considérant les appels adressés à une fraction de la population, par un Comité anonyme, en vue d'une manifestation religieuse dans la rue,

Informe ses administrés que l'arrêté suivant, pris à la date du 25 juin 1881 par M. Léon Allart, est toujours en vigueur et que les infractions à cet arrêté seront poursuivies et punies conformément à la loi.

Le Maire de la Ville de Roubaix,

Vu le vœu émis à la presque unanimité des membres du Conseil municipal dans la séance du 7 mai dernier ;

Lo décret des 16-24 août 1790, Titre II. art. 3 ;

La loi du 18 décembre 1789, art. 46 ;

La loi du 18 juillet 1837, art. 31 ;

Vu les instructions de M. le Préfet du Nord en date du 24 juin 1881 ;

Considérant :

Que la sortie des processions qui a eu lieu dimanche dernier, dans cette ville, a provoqué des manifestations en sens contraire et des collisions qui ont troublé l'ordre public ;

Que, vu l'état actuel des esprits, il y a lieu de craindre, à la prochaine sortie des processions, le renouvellement avec aggravation de ces scènes de désordre aussi dangereuses pour la sécurité publique, que préjudiciables à la dignité de la Religion elle-même ;

Qu'il est du devoir de l'Autorité Municipale de prévenir le retour de pareils faits ;

Arrête :

Article premier. — La sortie des processions sur la voie publique est interdite dans toute l'étendue du territoire de Roubaix ;

—Article deux. — M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 25 juin 1881.

Le Maire,

***Signé* : Léon ALLART.**

Vu et approuvé :

***Le Préfet du Nord*,**

***Signé* : Paul CAMBON.**

Pour ampliation :

Roubaix, le 25 juin 1881.

Le Maire de Roubaix,

Henri CARRETTE.

Cet acte montre clairement ce que notre administration pense du rétablissement des processions.

La délégation cléricale pourrait, ce nous semble, après cela, se dispenser d'aller à la mairie.

Aux anciens militaires

Fonds de secours de guerre. — Sur la demande du ministre de la guerre, M. le Préfet du Nord vient de prévenir aux maires une circulaire par laquelle il les prie de rechercher dans chaque commune le nombre des anciens militaires susceptibles de participer, comme ayant contracté des infirmités de sept ans, au fonds de secours de 250.000 francs, inscrits cette année au budget de la guerre.

Ces deux périodes doivent former une durée minimum de 15 ans de services ininterrompus en matière de pension, du jour de l'incorporation au jour de la libération définitive.

Ne peuvent participer à ces secours :

1° Les anciens militaires titulaires d'une pension militaire ou d'une pension civile, dans la fixation de laquelle les services militaires ont été admis ;

2° Ceux en possession d'un emploi conduisant à une pension civile dans laquelle ces derniers services seront comptés.

Les intéressés sont priés de passer à la Mairie (bureau militaire) pour se faire inscrire.

Contribution des patentes

La mise en recouvrement des rôles supplémentaires de la contribution des Patentes du premier semestre 1881 (taxes de 1880 et 1881) est en vigueur à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou simplement surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois à dater de ce jour pour adresser à M. le Préfet une réclamation tendant à leur décharge ou réduction. Les demandes en remise ou modération pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, devront être adressées à la Préfecture dans les quinze jours qui suivent cos événement. — Les réclamations auxquelles ne seraient pas jointes les quittances des contributions des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote non échue du trimestre francs ne seront point auxquelles au droit du timbre.

Société des Industriels et des Commerçants

La Société des Industriels et des Commerçants de France, qui a été fondée en 1866, pour défendre les intérêts des industriels et des commerçants de toute la France, vient de procéder au renouvellement et à la constitution définitive de son bureau :

Président : M. Ernest Dourdolet.

Vice-présidents : MM. Flamand, Petitpont (Paris), Sauvage (Marseille, Rohan (Cognac), Dalbanne (Nord) Marc-Marcel (Bordeaux).

Secrétaire général : M. Albert Le Roy.

Secrétaires : MM. J. Stetten, Delarbre (Paris), Dumasnil-Lebis (Le Havre), Lebureau (Roubaix).

Trésorier : M. Paul Christofle.

Cyclist-Club Roubaisien

Le Cyclist-Club Roubaisien organise pour le dimanche 11 juin, une sortie officielle avec étendard sur Pinchemple.

Réunion des membres de la Société au siège, 16, Boulevard de Paris. — Départ à 7 heures précises du matin.

Une chute

Vendredi, vers minuit, un ouvrier de la Compagnie des tramways électriques, nommé Jules Prévost, âgé de 23 ans, demeurant rue du Parc, était monté sur une échelle pour contre un des poteaux qui soutiennent les fils, lorsque par suite d'un brusque mouvement l'échelle basculant, tomba entraînant le malheureux ouvrier.

Prévost fut relevé par ses camarades de chantier qui le transportèrent au dépôt des tramways où le docteur de la compagnie vint lui donner les soins empressés. Il a été ensuite transporté à son domicile, rue de Tunis, cour Lecourtre, 4. Dans sa chute, il s'est fracturé le poignet gauche et s'est fait des contusions multiples sur le corps.

Saisie de poissons

M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi, dans la journée de vendredi à samedi, à la halle aux poissons, 100 kilos de maqueraux et 30 kilos de crevettes impropres à la consommation.

Entre voisins

Hier matin un garçon brasseur, Ursmar Depleichin, âgé de 33 ans, demeurant rue du Parc, cour Vaissier, avait eu une forte discussion avec son épouse qu'il aurait, paraît-il, assez maltraitée.

En quittant son domicile il se trouva en face d'une de ses voisines Léocadie Vanovrechestvels, 35 ans, qui lui reprocha vertement sa conduite et finalement le frappa avec un tison qu'elle tenait en main.

Depleichin reçut le coup sur la tête. Apeuré à la vue du sang qui coulait de son front, il courut au poste du 2e arrondissement prévenir M. Broigne, commissaire de police. Ce dernier lui fit donner quelques soins par les agents du poste.

Un procès verbal a été rédigé à la charge de la terrible voisine qui pense mettre la paix dans *les ménages en assommant les gens.*

Autorisations de bâtir

Sont autorisés à bâtir :

MM. Ryo-Catteau, 3 maisons rue Charles-Quint — Flamencourt, 3 maisons rue de Babylone — François Roussel, 1 maison boulevard de Paris — H. Duprez, 4 maisons, boulevard de Belfort — H. Tonlemonde, 2 maisons rue de Fresnoy. — O. Fièvet, 1 maison, boulevard de Fourmies — Vve Louage, 2 maisons rue Saint-Louis — G. Leroux, 1 maison rue du Fresnoy — G. Dalcroix, 2 maisons, sentier Fremaux, au Pile.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfaitement des savons de toilette.

5 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Depuratif Mexicain** du Docteur **Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux dialogues du **Pharmacie Couverur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

TOURCOING

Commencement d'incendie

Hier, vers 9 heures 1/4 du matin, un commencement d'incendie s'est produit à la fabrique Poliet, rue de Bradford. Un conscrit de cette ville, lorsque s'étant éclaiuffé, communiqua le feu aux matières en cuve.

Les pompiers se rendirent sur les lieux mais à leur arrivée les ouvriers s'étaient eux mêmes rendus maîtres du feu.

Les dégâts sont peu importants.

Accident d'usine

Le jeune Omez, 14 ans, bâcleur à la filature Motte-Dewarnin, a eu l'index de la main droite écrasé en partie entre le rail et la roue d'un métier. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Brunet, et a été ensuite reconduit à son domicile, rue Masquelier. Sa guérison demandera 8 jours environ.

Contraventions

Des rapports de contravention ont été dressés à charge des hommes Antoine H., rue de la Bienfaisance, et Pierre Porte, rue Pasteur, pour tapage nocturne et rassemblement.

Pour le même motif contre Charles V., 66 ans, rue Petit-Caporal.

Trouvaille

M. Fidèle Honoré, entrepreneur, rue du Collège, tour, a trouvé vendredi matin devant sa demeure, deux sacs de charbon qu'il tient à la disposition de leur propriétaire.

Carrousel à brouettes

La commission organisatrice du carrousel à brouettes de la rue du Blanc-Seau, s'est réunie chez M. Augustin Roussel au *Bon Bourbon* et a décidé que le succès remporté l'an dernier par ce genre de jeu, de donner son carrousel le dimanche 2 août, rue du Sic-Christophe.

Les habitants du quartier sont unanimes pour applaudir à cette fête comique.

On comprend difficilement pas d'originalité à la fête historique et comique aura lieu avant le jeu. Le départ est fixé à 2 heures.

**Le Parc de la Mairie, Boulevard Gambetta, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3203, 3204, 3205, 3206, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3214, 3215, 3216, 3217, 3218, 3219, 3220, 3221, 3222